

DEPARTEMENT DES LANDES  
COMMUNE DE TARTAS  
ARRONDISSEMENT DE DAX

Identifiant unique*: 040-214003139-20131210-2013_E1-DE	
Envoyé en Conseil le 12/12/2013 - 15:13:	23
Nombre de Conseillers en exercice	
Nombre de présents	18
Nombre de votants	19
Date de convocation	: 03/12/2013



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES**

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 10 décembre 2013**

--- o0o ---

L'an deux mille treize, le dix décembre, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

**Etaient présents :** MM. BROQUÈRES, de ZANET, DEHEZ, Mme DEGOS, MM. LAMOTHE, DUBOS, BATS, DUCASSE, Mmes BERBILLE, POLESE, M. DUPOUY, Mme DUBUN, MM. MARSAN, LASSUS, Mme DAVERAT, M. BRUEY, Mmes ULMANN (a procuration pour Mme ROCA), DEHEZ-BATISTA.

**Etaient excusés :** MM. CABANNES, MOUCHEBOEUF, Mmes ROLLIN, ROCA (a donné procuration à Mme ULMANN), LEFORT.

Un scrutin a eu lieu, Mme POLESE Carine a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Séance E  
Délibération n°1**

**DELIBERATION**

**Rapporteur : M. le Maire**

**Objet : Budget annexe « Lotissement de la Piscine » - Clôture du budget – DM n°1**

Au mois d'avril dernier, notre assemblée a approuvé le budget primitif du budget annexe « lotissement de la Piscine » pour lequel il restait à réaliser les tous derniers travaux, consistant notamment dans l'aménagement des trottoirs.

Aujourd'hui, les travaux étant terminés et tous les lots vendus, il convient de clôturer ce budget annexe. Il appartient donc :

- de constater et d'annuler comptablement les stocks de terrains
- de prévoir en application de l'instruction comptable le reversement du résultat au budget de la commune

Aussi Mme la Trésorière municipale demande à l'Assemblée délibérante de constater et d'annuler les stocks, et de prévoir le reversement du résultat au budget de la commune.

Constataion des stocks 2013:

mandat au 3355 040 (dépense investissement et ordre budgétaire)= 85588,66€  
titre au 7133 042 (recette fonctionnement et ordre budgétaire)= 85588,66€

Annulation des stocks:

mandat au 7133 042 (dépense fonctionnement et ordre budgétaire) = 592929,24€ (85588,66 +507340,58)  
titre au 3355 040 (recette investissement et ordre budgétaire) = 592929,24€

.../...

Identifiant unique\*: 040-214003139-20131210-2013\_E1-DE

Envoyé en préfecture, le 12/12/2013 - 15:13

Reçu en préfecture, le 12/12/2013 - 15:20



\* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué 'l'indespublic' (31.P1)

Reversement du résultat au budget de la commune:

mandat au 6522 sur le budget lotissement = 67485,76€

titre au 7551 sur le budget de la commune = 67485,76€

Sur la base de ces éléments proposés et validés par Mme la Trésorière municipale, il est demandé à notre assemblée de procéder à la décision modificative n°1 au budget annexe « Lotissement Piscine » comme suit :

**Dépenses de fonctionnement:**

605 Enlever 67 485,76 €

6522 Ajouter 67 485,76 €

7133 042 Ajouter 507 340,58 €

**Recette de fonctionnement**

7133 042 Ajouter 507 340,58 €

**Dépense d'investissement**

3355 040 Ajouter 507 340,58 €

**Recette d'investissement**

3355 040 Ajouter 507 340,58 €

et de prononcer la clôture de ce budget annexe au 31 décembre 2013.

**Après en avoir délibéré**

**Oui l'exposé du rapporteur**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**A l'unanimité**

**DECIDE :**

- d'adopter la décision modificative n°1 au budget annexe
- de constater et d'annuler comptablement les stocks de terrains
- de prévoir en application de l'instruction comptable le reversement du résultat au budget de la commune
- de prononcer la clôture de ce budget annexe au 31 décembre 2013.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.



**Le Maire,  
Conseiller Général,**

**Jean François BROQUÈRES**